



Fiche 1

Taillis simple



Cépées au sein d'un taillis châtaignier

Peuplement feuillu issu de rejets de souches pouvant comporter également quelques arbres de franc-pied.
Description

Le taillis est un peuplement feuillu majoritairement constitué par des **rejets** repoussant naturellement sur les souches **après une coupe rase**. Les arbres auront donc tous le même âge, même s'ils peuvent, avec le temps, présenter des hauteurs et surtout des grosseurs différentes.

L'ensemble des rejets sur une même souche forme une **cépée**.

Le taillis peut également comporter d'autres arbres provenant de drageons émis par les racines ou des semis naturels (franc-pied)

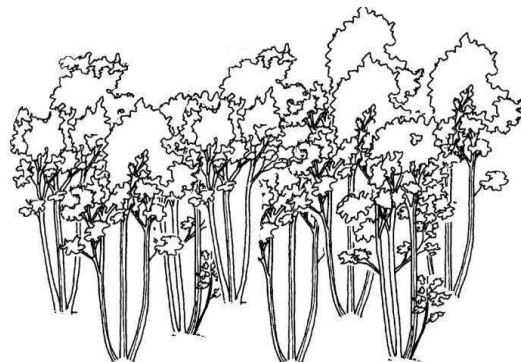






Schéma extrait du SRGS Midi-Pyrénées 2005.

Evolutions possibles

-  Maintien du taillis
-  Conversion en futaie par balivage en masse
-  Enrichissement du taillis par plantation
-  Transformation du taillis par reboisement

Options de gestion

- 1A
- 1B
- 1C
- 1D





Option 1 A

Maintien du taillis



Dans quels cas privilégier le maintien du taillis ?

- Lorsque, pour des raisons stationnelles ou techniques (terrain pauvre, médiocre qualité des arbres, essence peu adaptée etc.), une amélioration par coupe de conversion en futaie (voir option 1B), dite coupe de « balivage » ou de détournage n'est pas envisageable.
- Si vous ne souhaitez pas vous investir dans une sylviculture plus élaborée que constitue le traitement en futaie.
- Si sur votre forêt, les priorités d'amélioration sont concentrées sur des secteurs plus favorables ; la conservation de quelques-unes de vos parcelles en taillis peut s'avérer une option économique pertinente au vu de la demande en petits bois (chauffage, piquets ou trituration).
- Lorsque votre taillis est composé d'essences à croissance rapide (Châtaignier, Robinier), en bon état sanitaire, qui produiront des bois d'œuvre de petits diamètres ou des piquets.
- Lorsque l'essence en place présente un caractère envahissant et très concurrentiel qui rend difficile et coûteuse son remplacement pour une autre production.

Dans tous les cas, veiller à respecter le programme des coupes.



Avec quel objectif ?

Récolter, à intervalles réguliers, un volume de petits bois :

Essence	Age d'exploitabilité	Diamètre moyen (en cm)	Produits	Volume objectif récoltable/ha (en stères)
Chêne, Charme, ...	40 à 50 ans	15/30	Bois de chauffage ou de trituration	150 à 300
Châtaignier,	25 à 40 ans	20/25	Billons pour menuiserie ou parquet, piquets, trituration	200 à 350
Hêtre	30 à 40 ans	15/25	Trituration ou chauffage	200 à 300
Robinier	20 à 25 ans	20/25	Petits sciages, piquets, bois de chauffage	200 à 350

Les âges d'exploitabilité et volumes/ha sont indicatifs, l'opportunité du déclenchement de la récolte étant objectivement déterminée par le diamètre moyen du taillis ou son état sanitaire.





Règles-types de gestion :

▪ La coupe traditionnelle de taillis est une **coupe de la totalité des arbres (« coupe rase »)**. L'idée reçue, parfois mise en pratique, qui consiste à conserver quelques arbres isolés sur pied, est à proscrire. Ces arbres, trop brutalement isolés, se couvrent de « gourmands » (petites branches le long du tronc) et dépérissent. Ils donnent, en outre, une impression d'opération mal conduite à l'ensemble de la parcelle.

▪ Les coupes doivent être réalisées au plus près du sol afin de donner plus de vigueur aux futurs rejets et une bonne forme aux cépées.

Cas particulier du Châtaignier et du Robinier :

Un dépressage peut être réalisé vers 10 à 12 ans, suivi d'une éclaircie, pour obtenir à terme 400 tiges/ha environ. L'objectif est d'augmenter la proportion de petits sciages (parquet par exemple). Attention à veiller à l'état sanitaire des arbres.



Principes spécifiques de gestion durable :

▪ Ne pas dépasser le terme d'exploitabilité. Au-delà, les arbres poussent peu et risquent de se déprécier.

▪ La faculté des souches à émettre des rejets diminue au fil des coupes successives. Examiner attentivement leur vitalité : si elles sont épuisées par plusieurs générations de rejets, un reboisement ou un enrichissement sont recommandés plutôt que le maintien du taillis. Il s'agit de garantir la pérennité de l'état boisé.

▪ Surveiller l'état sanitaire général de vos arbres et notamment l'évolution du chancre de l'écorce dans les taillis de Châtaignier qui en sont fréquemment atteints.

▪ Proscrire l'incinération des rémanents.



Évaluer la capacité à rejeter de l'ensouchement !

En général, après 4 rotations (surtout sur sol pauvre), les souches sont épuisées malgré une certaine aptitude à renouveler partiellement leur système racinaire. L'âge réel d'un taillis n'est donc pas celui des rejets qui le composent mais celui des souches à l'origine du peuplement.

Comment repérer un ensouchement inapte à supporter une rotation supplémentaire ?

- les souches portent beaucoup de brins (tous de faible dimension), elles sont creuses en leur milieu voire très élargies (en forme de fer à cheval). Au-delà de 40 ans le hêtre présente une faible capacité à rejeter. La pérennité du peuplement peut alors être compromise

Recommandation en matière de gestion des populations de gibier :

Une attention particulière devra être apportée sur les risques d'abrouissements liés aux cervidés. Une augmentation du plan de chasse devra être demandée pour permettre la bonne croissance des rejets de souche.





Option 1 B

Balivage en masse

Une conversion en futaie feuillue, sur le long terme, est envisageable à partir d'une succession de coupes d'éclaircie dont la première est déterminante.

Dans quels cas opter pour une conversion en futaie ?

- Taillis de bonne qualité et essence adaptée aux conditions stationnelles (sol, climat général, exposition).

- Taillis jeune (15 à 25 cm de diamètre), vigoureux, en bon état sanitaire, suffisamment denses, contenant au minimum 90 **arbres d'avenir ou baliveaux** par ha.

Taillis majoritairement composé, dans l'étage dominant, d'essences nobles dont le bois est recherché (Chêne sessile, Chêne pédonculé, Hêtre, Frêne commun, Châtaignier ...).

- Eviter les surfaces trop réduites, les fortes pentes, les parcelles peu accessibles.

Avec quel objectif ?

Les coupes d'éclaircie ont pour objectif de favoriser les arbres d'avenir qui constitueront la futaie. Ces derniers pourront alors produire 30 à 50 ans plus tard une bonne proportion de bois d'œuvre plutôt que du bois de chauffage ou de trituration.

Règles-types de gestion :

La 1^{ère} coupe d'éclaircie de conversion dite « coupe de balivage » :

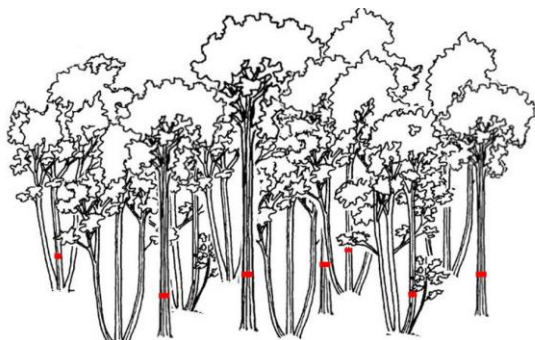
1. Prévoir d'**ouvrir des passages** (ou cloisonnement) le plus fréquemment de 4 m de large, tous les 12 à 25 m, destinés à faciliter la circulation des engins d'exploitation.

2. Choisir (parmi les dominants) et marquer les **arbres d'avenir** (90 à 150/ha, le double pour Châtaignier et Robinier) droits, en bon état sanitaire, sans grosses branches le long du fût, avec un houppier bien développé et assez régulièrement répartis sur la parcelle.

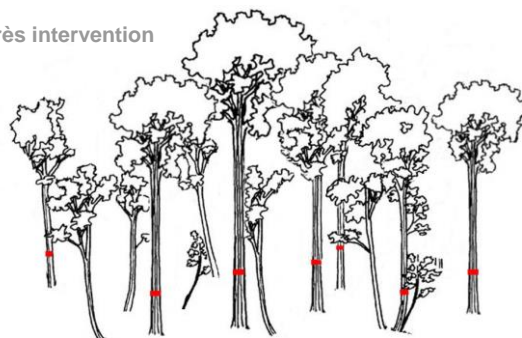
3. Procéder à une **coupe d'éclaircie** à leur profit afin de redonner de l'espace aux houppiers, stimulant la croissance en diamètre des troncs.

4. Compléter l'éclaircie dans le peuplement restant (peuplement d'accompagnement) de manière à aboutir à une densité totale après coupe de 500 600 arbres/ha, sans compter le sous-étage. Soit un prélèvement de 20 à 50 % du peuplement initial.

Avant intervention



Après intervention



Schémas extraits du SRGS Midi-Pyrénées 2005.



Eclaircies suivantes : ces coupes d'éclaircies tous les 5 à 10 ans, toujours au profit des arbres d'avenir, amèneront le peuplement à sa densité finale

Essences principales	Intervalles entre les éclaircies	Diamètre d'exploitabilité	Age d'exploitabilité de la futaie	Densités objectifs à terme
Chênes	8 à 10 ans	> 40 cm	80 - 150 ans	60 à 80 arbres/ha
Hêtre	8 à 12 ans	>40 cm	60 - 120 ans	60 à 80 arbres/ha
Chêne rouge d'Amérique, Frêne commun et autres feuillus précieux (Merisiers, grands Erables)	5 à 10 ans	> 40 cm (sauf Merisier = 35-40 cm maximum)	dès 50 ans	50 à 70 arbres/ha
Châtaignier, Robinier	5 à 10 ans	> 25 cm	dès 30 ans	120 à 250 arbres/ha

La densité d'arbres d'avenir repérés lors de la coupe de balivage est supérieure à celle qui constitue l'objectif à terme afin de prévenir les risques de dégradation ou disparition depuis la désignation jusqu'à la récolte.



Principes spécifiques de gestion durable :

- Garder sur pied des brins d'essences secondaires (Alisier, Cormier, Merisier, Erable...) pour augmenter la production de bois précieux et préserver la biodiversité,
- Maintenir le sous-étage autour des arbres d'avenir. Il assure une protection contre un trop fort éclaircissement et limite ainsi l'apparition de branches fines, appelées « gourmands », qui dévalorisent les billes de pied.

Un trop fort isolement des baliveaux peut compromettre l'opération. Il existe alors des risques de casse, de descente de cime et de dépérissement.

- Surveiller l'état sanitaire général de vos arbres et notamment l'évolution du chancre de l'écorce dans les taillis de Châtaignier qui en sont fréquemment atteints.



Le marquage est délicat !

Il est donc nécessaire de posséder une bonne expérience ou de faire appel aux services de la coopérative pour confier le marquage de la coupe à un technicien qualifié.





Option 1 C

Enrichissement de taillis par plantation

- Joindre la fiche 7 -

Il est envisageable de convertir un taillis après coupe rase, par plantation d'enrichissement en feuillus ou résineux. Ceux-ci seront accompagnés par les rejets de souche qui créeront un accompagnement favorable aux jeunes plants.



Dans quels cas pratiquer une plantation d'enrichissement de taillis ?

- Lorsque les potentiels sont bons mais que le taillis est jugé inapte à donner une nouvelle production économiquement viable (taillis vieillis et appauvris ou essences non adaptées aux conditions de station ou de marché).
- A conseiller aux sylviculteurs dynamiques, motivés sur le long terme et pouvant en assurer le suivi.



Avec quel objectif ?

Convertir le taillis en futaie claire (ou mélange taillis/futaie), accompagnée d'un taillis en sous-étage et réorienter ainsi la parcelle vers une production de bois d'œuvre de qualité.



Règles-types de gestion :

- Couper la totalité du peuplement (coupe rase).
- Piqueter/jalonner les futures lignes de plantation distantes de 10 à 12 m.
- Ouvrir éventuellement des layons de 5 à 6 m de large (2.50 m à 3 m de part et d'autre des lignes de plantation) à l'aide d'une pelleteuse munie d'un outil de destruction des souches tels que dent Becker, croque-souches... Eviter le dessouchage complet qui perturbe les sols.
- Ranger les rémanents en bordure des layons.
- Travailler éventuellement le sol au ripper ou aux disques....
- Mettre en place les plants au milieu du layon.

La destruction des souches est fortement conseillée pour le taillis de Châtaignier. Cette opération n'est pas nécessaire avec des taillis âgés de Hêtre ou Chêne, à faible capacité de rejet.

Les travaux d'entretien et la gestion d'une plantation d'enrichissement de taillis sont décrits dans la fiche 7 : Le reboisement après coupe rase



Enrichissement

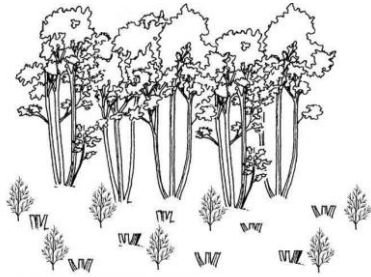


Schéma extrait du SRGS Midi-Pyrénées 2005.



Principes spécifiques de gestion durable :

L'avantage d'un enrichissement est de favoriser le mélange d'essences et d'obtenir une structure étagée.



Attention à la largeur des layons et aux sols fragiles!

Des layons trop étroits ne permettent pas à la plantation installée en Enrichissement de disposer de suffisamment de lumière pour prospérer normalement.

Dans les conditions stationnelles fragiles (sols acides mais à bonne forme d'humus), éviter les opérations mécanisées.





Option 1 D

Transformation du taillis par reboisement

- Joindre la fiche 7 -

Il est envisageable de transformer un taillis, après coupe rase, par reboisement en plein à l'aide d'une essence mieux adaptée au terrain.

Dans quels cas transformer un taillis par reboisement en plein ?

- Si le taillis en place est dégradé, avec un ensouchement faible, des souches épuisées, montre des signes de dépérissement ou est composé d'essences non adaptées à la station.
- A conseiller aux sylviculteurs dynamiques, motivés sur le long terme et pouvant en assurer le suivi.
- Dans la mesure où il n'existe pas d'enjeu majeur d'ordre social et environnemental justifiant le maintien du taillis.

Dans quel objectif ?

Cette option sous-entend que vous souhaitez réorienter radicalement vos parcelles vers une production de bois d'œuvre.

Règles-types de gestion et Principes spécifiques de gestion durable :

Se reporter à la fiche 7 : « Le reboisement après coupe rase »

Transformation

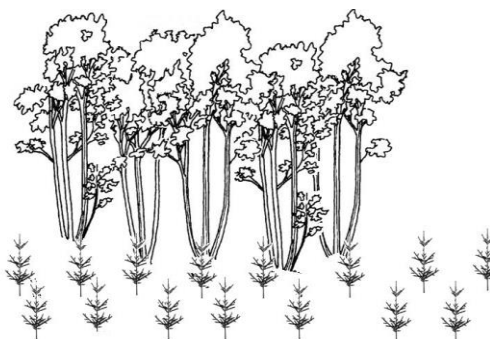


Schéma extrait du SRGS Midi-Pyrénées 2005.

